



Mardi 19 février 2013

Un Nouveau Dispositif De Traitement De L'eau – Ecobulles – Pour Une Nouvelle Résidence "Saint John Perse" À Reims



Un nouveau dispositif de traitement de l'eau – Ecobulles – pour une nouvelle résidence "Saint John Perse" à Reims

Alors que la résidence "Saint John Perse" va s'apprêter à accueillir ses nouveaux locataires, la résidence dont le maître d'ouvrage Reims Habitat est équipée d'un nouveau dispositif de traitement de l'eau dénommé Ecobulles. Cet adoucisseur permet de dissoudre le calcaire présent dans l'eau tout en respectant l'environnement. En effet, ce procédé n'utilise pas de sel et ne rejette donc aucun chlorure dans les eaux usées.

Premier bailleur public de la Marne depuis 1921, Reims Habitat aménage, construit et gère des logements sur Reims, le pays rémois et le pays d'Epervain Terre de Champagne.

Sur la résidence Saint John Perse, le bâtiment est écologique, et très économe en charges :

La construction de la dernière-née de Reims habitat, la résidence Saint John Perse, aura duré 18 mois (juin 2011 à janvier 2013). Certifiée « **Habitat et Environnement** » certification française qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement et « BBC Effinergie », elle doit notamment ses certifications à son isolation exemplaire (20 cm de laine de verre à l'extérieur et 5 cm à l'intérieur) et à son chauffage collectif en sous-station sur chaufferie biomasse. Elle sera, pour ses futurs habitants, très économe en charges.

Pour aller jusqu'au bout de sa démarche environnementale, le bailleur marnais, sur le conseil de l'entreprise COPRECS, qui réalise les travaux de plomberie sur la résidence, contacte la société champenoise ÉCOBULLES®, spécialiste en adoucisseurs d'eau au CO₂ afin d'équiper sa toute nouvelle résidence d'un système ÉCOBULLES Collectif.

Société champenoise, ÉCOBULLES® a été créée en 1991 par Monsieur Gallois. Pour rendre service à une Maison de champagne voisine et répondre à ses problématiques de calcaire, il crée un système d'injection de CO₂ qui évite **l'incrustation du calcaire**.

Ce modèle « prototype » fera l'unanimité et se professionnalise pour équiper progressivement les plus grandes maisons de champagne et de nombreuses industries agroalimentaires où il fait ses preuves depuis 20 ans. ÉCOBULLES® met aujourd'hui « l'hyper exigence » acquise dans l'agroalimentaire au service de solutions d'adoucissement de l'eau pour les collectivités et les particuliers.

Le système ÉCOBULLES®Collectif a trouvé sa place dans le local technique de la résidence Saint John Perse, au niveau de l'arrivée générale de l'eau. Il permettra d'éviter tous les inconvénients liés au tartre : incrustation de calcaire dans les canalisations et l'électroménager, dépôts de tartre sur les robinetteries, surconsommation d'eau. Mais également, comme ajoute M. Wagner chef des opérations de Reims habitat : « étant bactériostatique, il empêchera la légionnelle de se développer. Installé sur le réseau d'eau principal, il pérennisera nos installations sanitaires ».

Bien plus écologique d'un adoucisseur au sel (qui rejette des chlorures, surconsomme et déminéralise l'eau) son fonctionnement est extrêmement simple : installé après le compteur général d'eau, le système injecte une dose de CO₂ à chaque litre d'eau utilisé. Au contact de l'eau, le CO₂ se transforme en acide carbonique. Cet acide doux naturel fait baisser le pH de l'eau, et solubilise ainsi le calcaire.

Le dispositif Ecobulles injecte dans l'eau du CO₂ alimentaire, préalablement recyclé de l'industrie. Le calcaire est ainsi dissous. Il n'obstrue pas les installations. Les tâches de calcaire sont atténuées sur les parois de douche, dans les éviers des logements.

Sur le plan de la santé, le dispositif a reçu un agrément officiel, l'Attestation de Conformité Sanitaire (ACS), délivré par un laboratoire habilité par le ministre de la Santé. Ecobulles permet donc de supprimer tous les inconvénients liés au calcaire tout en conservant l'intégralité du calcium et du magnésium indispensables à notre organisme.

De plus, le procédé est bactériostatique c'est-à-dire qu'il empêche les bactéries de se développer dans l'eau. La diminution des dépôts de calcaire dans les logements permettra également aux locataires d'utiliser beaucoup moins de produits d'entretien qui peuvent être nocifs pour l'environnement. Reims habitat est le premier bailleur social de la région Champagne-Ardenne à proposer ce dispositif dans un immeuble collectif. Cette initiative démontre la démarche volontariste de Reims habitat en matière d'écologie et de développement durable. Ce dispositif, développé par la société Ecobulles Habitat basée à Cormontreuil dans la Marne, peut également être installé dans les logements de particuliers.

Certaines entreprises sont fortement émettrices de CO₂. Afin d'éviter que ce gaz soit rejeté dans l'atmosphère (réchauffement planétaire), des entreprises spécialisées comme Air Liquide ou Messer captent ce CO₂. Il est ensuite filtré pour être de qualité alimentaire. L'industrie agroalimentaire est la principale utilisatrice de CO₂ (eaux gazeuses, sodas, viandes sous barquettes, etc.).

Pour ÉCOBULLES® Process, ce sont principalement des bouteilles de 25 kg qui sont utilisées. Ce CO₂ est non inflammable, bactériostatique c'est-à-dire qu'il stoppe le développement des bactéries. Il n'est pas corrosif, et ne laisse ni trace, ni odeur, ni résidu.



En équipant sa résidence du système ÉCOBULLES®Collectif, comme l'ont déjà fait le centre d'entraînement du LOSC (club de football de LILLE), la maison de retraite de Wassy en Haute Marne, l'hôtel Jean MOET à EPERNAY ou encore la clinique MILAN à PARIS (...), Reims habitat contribue à l'amélioration et à la protection de l'environnement puisqu'elle limite les gaz à effet de serre en neutralisant 500 kg de CO₂ par an.

La collaboration ÉCOBULLES® / Reims habitat devrait perdurer dans les futures résidences du bailleur Marnais puisque ce système s'intègre parfaitement dans sa démarche environnementale.

Le système ÉCOBULLES®Collectif comprend :

- un module hydraulique avec un compteur à impulsions et manomètre. Il n'y a pas besoin d'un raccordement au tout-à-l'égout,
- un module « gaz » pour maîtriser la pression d'injection du CO₂ et quantifier la dose de CO₂ à injecter,
- un module électronique pour gérer le temps d'ouverture de l'électrovanne gaz, comptabiliser la consommation d'eau traitée et assurer la sécurité du procédé,
- une bouteille de gaz (25kg de CO₂).



Crédits photographiques : ©Reims habitat